



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



la CREUSE
e Département

Guéret, le 26/05/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France Relance

Signature de l'accord départemental de relance entre la Préfète de la Creuse et la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

La signature de cet accord départemental de relance, entre la Préfète de la Creuse et la Présidente du Conseil départemental de la Creuse, ce jour, mercredi 26 mai 2021, traduit une ambition commune d'utiliser conjointement l'ensemble de leurs leviers pour **renforcer l'efficacité du plan de relance, favoriser la transition écologique et soutenir les entreprises ainsi que le pouvoir d'achat des creusois.**

L'accord départemental de relance permet de :

- massifier des projets initiés dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse (PPC) ;
- accompagner de nouveaux besoins émergeant ;
- bonifier les dotations de soutien à l'investissement du département par une augmentation de 30 % (en 2020 3,3 M€, en 2021 4,4 M€)

Les thématiques abordées dans cet accord sont nombreuses et visent notamment la protection des ressources du territoire (agriculture, alimentation en eau potable), la rénovation énergétique, l'accès à l'emploi, à la culture ou encore le développement de l'attractivité du département.

Pour rappel, le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté un plan de relance de 100 milliards d'euros visant le rebond de l'activité et de l'emploi, à court terme, tout en préparant la France de 2030. Le déploiement rapide du plan de relance et la territorialisation à l'échelle de notre département est une priorité pour que les citoyens, entreprises, associations et collectivités territoriales puissent être soutenus pendant la crise d'une part, mais aussi être prêts pour se saisir de toutes les opportunités post-crise d'autre part.

Tous les acteurs du territoire sont engagés depuis 2019, au travers du PPC, dans le déploiement d'une « feuille de route » du développement local, élaborée selon une approche participative, à partir des besoins et possibilités du « terrain ». C'était, avec deux ans d'avance et un prisme très territorialisé, gage d'efficacité, déjà une démarche de relance.

Depuis septembre 2020, État et Département veillent à ce que les deux dispositifs, relance et PPC, se complètent et se renforcent mutuellement, autour d'un seul objectif : **l'attractivité et le développement durable de notre département.**

Toutes mesures confondues ce sont déjà plus de 44M€ du Plan de relance. À cela s'ajoute 26M€ du fonds de solidarité. **Depuis le début de la crise c'est donc près de 70M€ qui sont venus irriguer et épauler le territoire**

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse